

**DECISION DU MAIRE N°2025-37
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : CONCLUSION D'UN AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU AEP – SECTEUR
FRAISSINET

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 (4°) et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°01/02/2021-02 en date du 1^{er} Février 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique ;

VU la décision du Maire N°2023-165 ;

DECIDE

Article 1 : Un avenant ayant pour objet une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation du réseau AEP – secteur Fraissinet est conclu avec la Société SUD INFRA ENVIRONNEMENT - 7 Avenue de Laguiole – 12 500 ESPALION.

Article 2 : Le montant de l'avenant est de 10 080,00 € H.T. Le nouveau montant du marché s'élève à la somme de 39 760,00 € H.T.

Article 3 : Les crédits sont prévus au Budget Annexe EAU.

Article 4 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR, et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Saint-Flour.

Article 6 : Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publiée le **22 AVR. 2025**

Transmise en Sous-Préfecture
de SAINT-FLOUR,
le

10 AVR. 2025

Fait à Saint-Flour, le 31 Mars 2025
Le Maire,

Philippe DELORT

DÉPARTEMENT DU CANTAL

COMMUNE DE SAINT-FLOUR

**Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de
réhabilitation du réseau AEP – Secteur Fraissinet**

AVENANT N° 1

Au marché signé le 13/11/2023

Entre

Commune de SAINT-FLOUR
Hôtel de ville
1 place d'Armes – BP 36
15 102 SAINT-FLOUR CEDEX

D'une part, et,

SUD INFRA ENVIRONNEMENT
7 avenue de Laguiole
12 500 Espalion

D'autre part,

PREAMBULE

La commune de Saint-Flour a signé le 13 Novembre 2023, un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau AEP sur le secteur de Fraissinet.

Le contrat de maîtrise d'œuvre prévoyait l'opération en une unique tranche ferme, sur une enveloppe travaux de 530 000 € HT.

Le contrat de maitrise d'œuvre prévoyait un forfait provisoire de la maitrise d'œuvre.

Le souhait du maitre d'ouvrage est d'étendre l'emprise des travaux sur un linéaire supplémentaire d'environ 450 ml, d'un budget travaux de 180 000 € HT.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT N°1

Cet avenant n°1 a pour objet de prendre en compte la modification du programme de travaux et son enveloppe, conformément aux souhaits du maitre d'ouvrage, et de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Ainsi, il convient d'adapter le marché de maîtrise d'œuvre en conséquence.

ARTICLE 2 : MONTANT DU MARCHÉ

Aussi, il est rappelé les conditions initiales du marché.

	Total de la mission	
PRO	18,0%	5 342,40
ACT phase 1	6,0%	1 780,80
ACT phase 2	7,0%	2 077,60
VISA phase 1	2,0%	593,60
VISA phase 2	4,0%	1 187,20
DET phase 1 (8 semaines)	16,0%	4 748,80
DET phase 2 (20 semaines)	38,0%	11 278,40
AOR phase 1	4,0%	1 187,20
AOR phase 2	5,0%	1 484,00
	100,0%	29 680,00

Sur la base du taux de rémunération, et du nouveau budget travaux supplémentaires, les honoraires complémentaires se présentent comme suit :

Montant estimé des travaux HT : 180 000,00 Euros HT

	Total de la mission	
Taux retenu	5,60%	
PRO avenant n°1	30,0%	3 024,00
ACT avenant n°1	10,0%	1 008,00
VISA avenant n°1	5,0%	504,00
DET (8 semaines) avenant n°1	45,0%	4 536,00
AOR avenant n°1	10,0%	1 008,00
	100,0%	10 080,00

Compte-tenu des éléments précédents, la ventilation des honoraires devient :

	Total de la mission
PRO	5 342,40
ACT phase 1	1 780,80
ACT phase 2	2 077,60
VISA phase 1	593,60
VISA phase 2	1 187,20
DET phase 1 (8 semaines)	4 748,80
DET phase 2 (20 semaines)	11 278,40
AOR phase 1	1 187,20
AOR phase 2	1 484,00
PRO avenant n°1	3 024,00
ACT avenant n°1	1 008,00
VISA avenant n°1	504,00
DET (8 semaines) avenant n°1	4 536,00
AOR avenant n°1	1 008,00
TOTAL de la mission	39 760,00 € HT
TVA à 20%	7 952,00 € HT
Total TTC	47 712,00 € HT

Le nouveau montant du marché est de 39 760,00 € HT.

Ainsi, le nouveau montant du marché retenu à l'issue de l'avenant n°1, devient, 39760,16 € HT, soit 47 712,00 € TTC, soit une augmentation de 10 080,00 € HT, soit 34% par rapport au marché initial.

La rémunération définitive du maître d'œuvre est arrêtée sur ces valeurs.

ARTICLE 3 : DÉLAI DU MARCHÉ

Compte tenu de ce nouveau phasage il faut adapter les délais des phases en conséquence. Aussi, l'article n°7 « *Durée et délais d'exécution* » de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

<i>Élément de mission</i>	<i>Délai d'exécution maximum</i>
PRO	8 semaines
PRO avenant n°1	6 semaines
ACT	4 semaines
ACT avenant n°1	4 semaines
VISA	2 semaines
VISA avenant n°1	2 semaines
DET	Sans objet
DET avenant n°1	Sans objet
AOR	2 semaines
AOR avenant n°1	2 semaines

Les autres articles de l'acte d'engagement restent inchangés.

Le présent avenant prendra effet à la date de sa notification

Fait en deux originaux

À Saint-Flour,
Le **15 AVR. 2025**

Philippe DELORT, Maire
SAINT-FLOUR

Lu et approuvé



Mention manuscrite « lu et approuvé »

À Espalion

Le *14 février 2015*

Christian PARDON, Gérant
SARL SUD INFRA ENVIRONNEMENT

Lu et Approuvé



**Sud Infra
Environnement**
7 Av. de Laguiole - 12500 Espalion
SIRET 491 024 378 00011

Mention manuscrite « lu et approuvé »

**NOTIFICATION DE L'AVENANT N°1
AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

MAITRE DE L'OUVRAGE : Saint-Flour

OBJET DE L'AVENANT : Secteur Fraissinet

CABINET : Sud Infra Environnement – 7 avenue de Laguiole – 12 500 ESPALION

DATE DE SIGNATURE PAR LE MAITRE D'OUVRAGE :

15 AVR. 2025

Le Maire,



Philippe DELORT

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 10 avril 2025 15:27
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-37

':.Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-37, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250410-2025-37-AU.

Informations sur l'acte

Numero : 2025-37

Objet : Conclusion d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour des travaux de réhabilitation du réseau AEP -
Secteur Fraissinet

Date de décision : 10/04/2025

Date de transmission : 10/04/2025

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences / 9.1. Autres domaines de competences des communes

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 17 avril 2025 09:54
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-37

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-37, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250417-2025-37-CC.

Informations sur l'acte

Numéro : 2025-37

Objet : Conclusion d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour des travaux de réhabilitation du réseau AEP -
Secteur Fraissinet

Date de décision : 17/04/2025

Date de transmission : 17/04/2025

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. Marchés publics

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>